



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Date de convocation : 10 NOVEMBRE 2022
Date d'affichage : 10 NOVEMBRE 2022
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 18

L'an deux mil VINGT-DEUX, le QUATORZE NOVEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration donnée à
DEMENE Lydie	X		
GEOFFROY Pierre	X		
DUMAND-GORICHON Amandine	X		
BRUNET Christian		X	Pouvoir à Mme Demené Lydie
PINARD Josseline	X		
ACCAD Alexandre		X	Pouvoir à Mr Geoffroy
TALAZAC Caroline		X	Pouvoir à Mme Pinard
RAYMOND Jacky	X		
VOISSIERE Denis	X		
WACOGNE Anne	X		
ROSE Bertrand		X	
BELIARD Saliha	X		
BERTHAUD Dominique	X		
JORE Stéphanie	X		
VELTIN Michelle	X		
LAUGRAUD Jacky	X		
TRESCOS Catherine	X		
DUPLESSIS Cyril	X		
DEMENE SANDRINE	X		
Total	15	4	3

Secrétaire de séance : Mme DUMAND-GORICON Amandine.

Secrétaires auxiliaires : Mr Frédéric LARRIEU et Mme Karine DAUTEL.

Délibération affichée le : 15 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES
3. COMMUNE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET (AVP) DE LA REQUALIFICATION DURABLE DE LA POINTE DE PORT-DES-BARQUES
4. INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire ouvre la séance à 18H05, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Dumand-Gorichon est désignée secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE

Mme le Maire propose l'approbation du procès-verbal de séance du 08 septembre 2022.

Le procès-verbal est adopté tel qu'il se présente.

3 COMMUNE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET (AVP) DE LA REQUALIFICATION DURABLE DE LA POINTE DE PORT-DES-BARQUES

Mr Laugraud, Mme Trescos et Mme Demené S demandent à ne pas participer pas au vote.

Mme le Maire présente ce qui suit :

Vu la délibération en date du 30 novembre 2018 approuvant la convention constitutive d'un groupement pour la requalification durable de la pointe de Port-des-Barques, dont les membres sont le Département de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan et la Commune de Port-des-Barques. Le Département a été désigné comme chef de file de cette co-maîtrise d'ouvrage.

Vu l'attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification durable de la pointe de Port-des-Barques au bureau d'études les Marneurs.

Vu la présentation et la validation de l'avant-projet lors du COPIL du 01 juin 2022.

Considérant que le projet de requalification de la pointe de Port-des-Barques consiste à aménager, à mettre en valeur et à reconquérir les espaces de la pointe (naturels ou déjà artificialisés) sur le plan écologique et paysager. Mais aussi, dans un périmètre de réflexion élargi, d'appréhender les enjeux de circulation de la presqu'île de Port-des-Barques.

Considérant la présentation du projet en réunion publique le 07 juillet 2022 et d'une manière plus large la concertation réalisée tout au long de l'étude par le bureau d'études AASIVIK (animation de kiosque lors des marchés, organisation d'ateliers dédiés aux usagers...).

Considérant que le projet proposé répond aux problématiques énoncées dans le programme à savoir :

- Proposer des aménagements simples visant à mettre en valeur le paysage, les espaces naturels et le patrimoine bâti,
- Harmoniser l'organisation fonctionnelle du site au travers des aménagements pour répondre aux besoins des différents usagers,
- Améliorer le fonctionnement global du site par une gestion des flux de circulation (véhicules, cyclistes et piétons), du stationnement, de l'accueil de publics et en intégrant la fréquentation quelle qu'elle soit,
- Intégrer les modalités d'exploitation et de gestion des espaces aux réflexions afin de guider les choix dans les différentes solutions techniques,
- Repenser les flux et les stationnements afin de gérer les pressions sur un espace fragile.

Le coût du projet estimé, au stade AVP de la première phase, est de 2 024 162 € HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver l'avant-projet de requalification durable de la pointe de Port-des-Barques,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant au projet.

POUR = 15

DEBATS

Avant de pouvoir délibérer sereinement, Mme le maire invite le bureau d'études « Les Marneurs », auteur du projet ainsi que les membres de la co-maîtrise d'ouvrage, à présenter l'avant-projet de la requalification durable de la pointe de Port-des-Barques en tant qu'expert, aux membres du Conseil Municipal

Présence des experts

Mr Julien Romane : Bureau d'études Les Marneurs

Mr Stéphane Chedouteaud, Vice-Président du Conseil Départemental

Mme Marie-Christine Lacoste, Chef de service Espaces Naturels Sensibles au Conseil Départemental

Mr Alain Burnet, Vice-Président de la CARO

Mr Sébastien Bourbigot, Vice-Président de la CARO

Mr Rémi Decoster, Directeur Général Adjoint de la CARO

Mme Carole Gauyacq, Coordinatrice planification et paysage à la CARO

Mme Karine Dautel, Service urbanisme de la Commune.

Dans un premier temps, Mr Romane fait la présentation, via une visio-conférence, de l'avant-projet de la requalification durable de la pointe de Port-des-Barques.

Mr Laugraud souhaite connaître le montant du projet, le coût par phases et les subventions afférentes.

Mr Romane présente un tableau faisant apparaître le montant des travaux HT.

Mr Chetoudeaud prend la parole en expliquant que l'Etat dans le cadre de France Relance nous accorde une subvention d'un montant de 531 631 € et que la région Nouvelle Aquitaine s'engage à subventionner le projet à hauteur de 500 000 €. Il précise également que des subventions vont être demandées au titre du DID...

Actuellement, le reste à charge de l'opération est de moins 1 million d'euros. Avec une répartition des participations comme suit : 40 % pour le département, 40 % pour la CARO et 20 % pour la commune.

Mr Chedouteaud précise qu'il ne faut pas avoir peur du changement. L'idée étant de développer les usages et le copartage des espaces publics. Ce projet est équilibré entre la protection du littoral et la vie des portbarquais.

Les travaux devraient avoir lieu entre 2024-2025.

Mr Laugraud précise que le projet est déjà bouclé, ce qui est dommageable.

Il indique également qu'il faut tenir compte dans le projet, de la mise en gestion du camping de l'île Madame par la société Camping-cars Park, car le site internet indique une ouverture à l'année pour les campings-cars et que le passage de nombreux campings-cars est dommageable pour la passe aux bœufs. Mme le Maire précise que l'autorisation d'ouverture du camping est uniquement d'avril à octobre.

Mme le Maire précise qu'il y a eu des réunions publiques, des temps de concertation organisés depuis le lancement de l'étude.

Mme Trescos explique que certes, il y a eu des réunions publiques, mais elle regrette que l'opposition n'ait jamais été invitée aux réunions. Leur souhait était de participer à la construction du projet.

Mr Laugraud revient sur le projet de réimplantation du camping qui est à très long terme, il souhaite connaître l'emplacement choisi. Mr Romane n'a pas le visuel sous les yeux et se propose de le rechercher.

Mr Laugraud ne veut plus. Monsieur Romane montre l'emplacement tout en précisant que c'est une hypothèse à très long terme.

Mr Burnet explique que le phasage financier dépend de la date de début des travaux et que la première tranche va se dérouler sur au moins deux exercices.

Mme le Maire rappelle que la mise en sens unique de l'avenue de L'île Madame est proposée mais pas figée dans le temps.

Monsieur Burnet précise que la pointe de Port des Barques est emblématique. Aussi, qu'il faut savoir tester, juger et évaluer et avoir l'honnêteté de revenir en arrière si cela est nécessaire et ajoute que cela peut tout de même être difficile après l'avoir testé.

Mr Chedouteaud explique que souvent, le changement occasionne des frictions liées aux modifications des habitudes. Nous allons tester et si cela fonctionne bien ou moyennement, il faudra réévaluer le projet.

Mr Bourbigot revient sur le fait que c'est un lieu emblématique de notre territoire. Il comprend bien qu'il y a un point d'achoppement sur le sens unique de circulation. Il estime qu'il y a eu une concertation très productive sur ce projet depuis au moins 2 ans. Concertation ne veut pas dire unanimité mais cela a fait remonter l'opinion de la population.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Il revient aussi sur le sens unique qui sera matérialisé par un marquage au sol très faible, permettant de revenir éventuellement en arrière. Il estime que le parking du front de mer va permettre de fixer les gens à partir de ce point pour aller sur la passe aux bœufs et revenir au centre bourg pour consommer.

Mr Laugraud revient sur le sens unique en demandant une étude en supprimant le trottoir et en laissant la voie dans les deux sens et la piste Piétons/vélos.

Mr Romane explique que cela a été étudié mais que c'est infaisable à cause des largeurs de voie obligatoire.

Mr Burnet revient sur la dangerosité de ce concept notamment s'il y a des poussettes.

Mr Romane revient sur la concertation et notamment les kiosques qui ont été organisés sur le marché et honnêtement il y avait beaucoup de personnes enthousiastes sur le projet.

Mme le Maire demande à Mr Romane combien de kiosque de concertation ont été organisés.

Mr Romane reprend en expliquant qu'il y a eu une dizaine de kiosques et ateliers.

4 INFORMATIONS DIVERSES

Réserve communale de sauvegarde

Mme le Maire rappelle qu'il y aura une réunion publique à ce sujet le 16 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

Conseil Municipal du 14 novembre 2022 **Liste des délibérations**

	N° délibération	Libellé	
1	221114_D03_COM	COMMUNE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET (AVP) DE LA REQUALIFICATION DURABLE DE LA POINTE DE PORT-DES-BARQUES	Adoptée à l'unanimité

Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mme PINARD Josseline, Adjointes, Mr RAYMOND Jacques, Mr VOISSIERE Denis, Mme BELIARD Saliha, Mme WACOGNE Anne, Mr BERTHAUD Dominique, Mme JORE Stéphanie, Mme VELTIN Michelle, Mr LAUGRAUD Jacky, Mme TRESCOS Catherine, Mr DUPLESSIS Cyril, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Etaient absents représentés : Mr BRUNET Christian, Mr ACCAD Alexandre, Mme TALAZAC Caroline,

Etait absent : Mr ROSE Bertrand

Mme le Maire


Lydie DEMENE


Le secrétaire de séance



Amandine DUMAND-GORICHON